

## LES 2 SAPINS – BEROLLE - RÈGLEMENT DE LOCATION BUVETTE

La buvette est louée aux tarifs et conditions suivants :

Du 1er mai au 31 octobre : CHF 120. — la journée  
Du 1er novembre au 30 avril : CHF 140. — la journée

Le paiement est effectué à la remise des clefs ou par virement bancaire :  
Banque Raiffeisen IBAN : CH16 8080 8007 0090 2523 4

Les manifestations de la société sont prioritaires sur toute autre location.

**RESPECTEZ LE VOISINAGE Pas de musique à l'extérieur, ni de bruit intempestif au delà de 22h.**

Remise en état des lieux :

Pour éviter les risques d'incendie, le nettoyage de la cheminée se fait lors de la prise des lieux, ne pas oublier de vider le bac à cendres (sous la grille) dans une des poubelles en fer vers le bûcher.

Le nécessaire pour le nettoyage se trouve dans le petit local à gauche de l'ancienne entrée du stand, les toilettes et la terrasse sont aussi à nettoyer.

Il doit toujours y avoir 7 tables, les chaises et des bancs nécessaires à l'intérieur du stand lorsque vous partez des lieux.

**Tous les déchets (poubelles, verres vides, etc.) sont à éliminer par vos soins. Les Machines à laver la vaisselle sont à purger et les filtres nettoyés.**

Tout dégât doit être communiqué au responsable.

Tout manquement à l'un de ces points entraînerait une majoration de 50.- pour toute location ultérieure, ainsi qu'un refus de location si cela venait à se reproduire.

En vous remerciant de votre compréhension, profitez bien.

Le Comité

La Société se réserve le droit de modifier en tout temps, le présent règlement et les tarifs.

Pour louer la buvette, contacter le responsable, M. Corentin Shaeffer au

+41 78 647 89 57